

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER,  
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
ET DE L'IMMIGRATION

**Arrêté du 9 septembre 2011 portant nomination au Conseil supérieur de l'éducation routière**

NOR : IOCS1123991A

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,  
Vu l'article D. 214-2 du code de la route ;  
Vu l'arrêté du 10 février 2010 portant nomination au Conseil supérieur de l'éducation routière ;  
Sur proposition du préfet, délégué interministériel à la sécurité routière,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

M. Jean-Yves SALAÛN, délégué général de l'association Prévention routière, est nommé membre du Conseil supérieur de l'éducation routière en remplacement de M. Pierre GUSTIN.

Article 2

Le préfet, délégué interministériel à la sécurité routière, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 septembre 2011.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le préfet, délégué interministériel à la sécurité routière,*  
J.-L. NEVACHE